



**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC**

26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 22 octobre 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-deux du mois d'octobre à vingt heures trente, le Comité Syndical du SIAEP de VIC FEZENSAC s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes de Vic Fezensac, après convocation légale, sous la Présidence de Mr Benoit DESENLIS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BUFFIN François ; BERGES Nathalie ; DEDIEU Laura ; CAUSERO Georges ; AGUT Corinne ; LEBE Michel ; ZANARDO Cedric ; HUBERT Jean-Pierre ; POTENTI-BRUNET Patricia ; DUFFORT Marie-Laure ; LEON Helene ; DESENLIS Benoit ; BRUMM Laurent ; LABAT Xavier ; CAMAZZOLA Robert ; GUICHARD Gilles.

AVAIENT DONNÉ UN POUVOIR : ; DOAT Jean-Pierre ; GASPARINI Vanneck ; CASSAGNE Jean-Claude ;

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : COQUET Fabrice ; SILLIERES Jean Raymond ; LASBATS Jerome ; ROQUES Damien ;

ASSISTAIT ÉGALEMENT A CETTE RÉUNION : Mr Pierre LAPLANE agent du SIAEP et Jerome GAINARD agent du SIAEP.

Monsieur ZANARDO Cedric a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET :

PRIX EAU ET ABONNEMENT A COMPTER DU 01/05/2020

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les tarifs en vigueur à ce jour sur l'ensemble du Syndicat des Eaux à savoir :

TARIF DE L'EAU : 1.15€ le m³ Non compris la redevance sur prélèvement la Taxe pollution domestique, et la surtaxe CACG-NESTE.

TERME FIXE annuel :

67.20 € pour les compteurs de Ø 15 à 30
235.20 € pour les compteurs de Ø 40 à 50
403.20 € pour les compteurs de Ø 60 à 100
806.40 € pour les compteurs de Ø supérieur à 100
Il précise également que ces tarifs sont hors TVA.

Monsieur le Président propose de modifier les tarifs comme suit à partir du 01/05/2020 :

TARIF DE L'EAU : 1.29€ le m³ Non compris la redevance sur prélèvement la Taxe pollution domestique, et la surtaxe CACG-NESTE.

TERME FIXE annuel :

72.20 € pour les compteurs de Ø 15 à 30
240.20 € pour les compteurs de Ø 40 à 50
408.20 € pour les compteurs de Ø 60 à 100
811.40 € pour les compteurs de Ø supérieur à 100
Il précise également que ces tarifs sont hors TVA.

Le Comité Syndical,
Oui l'exposé de M. le Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de modifier, à compter du 01/05/2020, les tarifs présentés ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Président, Benoit DESENLIS

Transmis en Préfecture, le 26/10/2020



REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 04 NOV. 2020

